



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale des Territoires  
Service d'Appui aux Territoires Ruraux  
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION  
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Etude préalable concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol  
sur la commune de VILLEGONGIS

PC 036 242 22 N0001

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 13 avril 2023 sous la présidence de Madame Hélène Burgaud-Tocchet, Directrice départementale adjointe des Territoires,

Considérant que :

- Le projet a évolué depuis le passage à la CDPENAF de novembre 2022 (point bas des panneaux remonté de 1 m à 1,20 m, passage d'une structure bi-pieu à mono-pieu) offrant la possibilité d'une activité agricole significative sur le parc ;
- Le porteur de projet, dans sa présentation aux membres de la CDPENAF, a apporté des précisions sur l'installation de l'éleveuse et l'élevage ovin mis en place sur le parc ;
- Le montant de la compensation collective proposée est de 274 897 € (au lieu de 78 466 € dans la 1ère version du projet) ;
- Les membres de la CDPENAF précisent que l'intégralité de cette somme devra être consignée sur un fond départemental à la caisse des dépôts et consignations ;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis FAVORABLE à l'étude préalable  
à 8 voix POUR et 8 ABSTENTIONS**

**Le Directeur Départemental  
des Territoires**

  
Rik VANDERKERVEN